



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 71312

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes. La direction générale de la santé a décidé d'arrêter l'accès en première année de masso-kinésithérapie via la première année du premier cycle des études médicales et de restaurer l'organisation de concours privés d'accès à cette formation pour 70 % des étudiants. Le ministère de la santé a également décidé de réduire la durée des études. Alors que le champ de compétences de cette profession n'a cessé de s'étendre, sa formation se voit cloisonnée, voire réduite. Plus que la condition des étudiants, c'est la question de l'avenir de la qualité de l'offre de soins que nous souhaitons pour la population qui est en jeu. Enfin, il est difficilement justifiable de contraindre les étudiants à quitter l'enseignement supérieur public pour leur imposer une année de préparation privée, pour le moins socialement discriminante. Ainsi, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les voies d'accès aux études de kinésithérapie sont aujourd'hui hétérogènes : d'une part, le concours d'accès post-baccalauréat et, d'autre part, la première année de médecine. En outre, elles sont d'un contenu pédagogique très différent, de coûts notablement inéquitables et permettent d'accéder à deux statuts déséquilibrés, celui d'étudiant et celui d'élève. De plus, il est nécessaire de préciser le cadre réglementaire qui soutient les expérimentations permettant l'accès par la première année de médecine, dont certaines sont devenues caduques. Il a donc été décidé de prolonger ces expérimentations et de réunir l'ensemble des acteurs de la profession ainsi que les doyens des universités de médecine pour, d'une part, évaluer les différentes formes d'accès aux études de kinésithérapie et, d'autre part, faire des propositions pour mettre en place un mode d'accès à ces études, équitable, homogène et de qualité. Une première réunion, qui devra définir la méthode de travail, se tiendra au ministère dans le courant du mois de septembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71312

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7326

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8812